

LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: Falkirk 1139

VOL. XXII — No 6

1

FEVRIER 1938

Assurance-chômage et C.T.C.C.

La question de l'assurance-chômage en notre province fait beaucoup gloser. Deux forts courants d'opinions opposées se manifestent. Les autorités ne veulent en rien modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord pour faciliter l'établissement de l'assurance-chômage sur le plan national. Ce groupe très respectable compte les meilleurs défenseurs des droits de notre nationalité au sein de la Confédération. Ils oublient que, il y a quelques années, la Commission des Assurances Sociales présidée par M. Edouard Montpetit concluait à l'impossibilité d'appliquer l'assurance-chômage, en notre province, sur une base provinciale et que la solution de ce problème ne pouvait être que nationale.

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, qui a toujours demandé l'uniformisation des lois ouvrières provinciales s'appliquant à des problèmes similaires et de portée nationale, croit que l'assurance-chômage est devenue l'un de ces problèmes dont la solution presse.

La C.T.C.C. croit se faire l'interprète des ouvriers de cette province en réclamant la passation de cette mesure. Elle veut bien, elle aussi, que soit respectée l'autonomie de notre province, que rien ne soit fait pour mettre en danger les droits des minorités en notre pays. Elle tient aussi à ce que ne soient pas entamés nos droits civils et sociaux dans la mesure où ils peuvent être maintenus dans le cadre de la juridiction provinciale. Mais elle croit que l'assurance-chômage est une législation nouvelle qui s'impose en notre pays pour répondre à un mal social d'origine plus nationale que provinciale: le chômage national.

L'on craint que la modification de la Constitution fédérale, sur ce point, affecte l'économie de la législation ouvrière en notre province, particulièrement en matière de contrats de travail. Ne sait-on pas que toute politique en matière de salaires et de durée de travail ne peut plus désormais être résolue exclusivement dans les confins d'une seule province, particulièrement en ce qui regarde l'Ontario et le Québec? Industriels et ouvriers dans ces deux provinces sont les premiers à le savoir.

Si chaque province constituait un Etat souverain capable de déterminer sa politique tarifaire, d'organiser sa production et toute son économie nationale en Etat indépendant, la solution au chômage pourrait être autre, pourrait être adéquate à l'économie de chaque province-Etat! Mais l'organisation politique du pays ne s'y prête pas, de même son organisation économique.

Et comme l'économie influe sur le social, il se trouve, de nos jours, que le droit au travail, le droit à la stabilité de l'emploi, à un certain contrôle de la rationalisation technologique, à un salaire minimum vital, à un salaire minimum familial, à une durée de travail raisonnable, à une répartition équitable des richesses, etc., etc., sont en somme des droits sociaux qui cessent d'être du domaine exclusivement provincial, si l'on veut leur donner une solution rationnelle et durable et raisonnablement expéditive.

Qu'on ne se méprenne pas, du reste, quant à l'idéal poursuivi par la C.T.C.C. en matière d'assurances sociales. Nous les voulons toutes organisées au sein des corporations professionnelles, mais cela n'arrivera qu'au fur et à mesure que s'installera le corporatisme en notre pays. Ce vers quoi nous tendons de tous nos efforts.

Alfred CHARPENTIER,
Prés. gén. C.T.C.C.

15 février 1938.

Préférence aux Syndicats Catholiques

Extrait de la dernière circulaire de S. E. Mgr l'évêque de St-Jean-de-Québec au clergé du diocèse (20 décembre 1937)

La Semaine syndicale du début de novembre a profondément renoué l'opinion publique en faveur des unions professionnelles qui s'inspirent des doctrines de l'Eglise. Il y a là une première raison d'espérer en l'avenir. Une seconde cause d'espérance, pensons-nous, se trouvera dans la Lettre collective de l'Episcopat québécois sur le Problème rural. A la lire, les cultivateurs concevront une plus grande fierté de leur état; ils y puiseront plus d'amour pour le sol et ils y apprendront, à n'en plus douter, qu'une association créée pour eux et conduite par eux, sous le regard maternel de l'Eglise, et avec l'appui bienveillant de l'Etat, leur assurera d'incomparables avantages temporels et spirituels.

Dans ce mouvement très apparent des esprits vers un ordre nouveau, la tâche du prêtre est toute marquée: prêcher à fond les vertus chrétiennes de justice et de charité, qui sont à la base de l'enseignement social de l'Eglise; veiller à diffuser cet enseignement dans tous les milieux et par toutes les méthodes que lui inspirera son zèle; encourager efficacement les ouvriers des usines, les gens de métier, les employés de bureau et autres, à adhérer aux Syndicats catholiques nationaux; guider de même les travailleurs de la terre vers l'Union catholique des cultivateurs.

Il faudra faire plus encore pour que soit assuré chez nous le succès du syndicalisme catholique. Nos sympathies à son égard ne devront

pas se manifester que par des paroles, mais mieux par des actes positifs et sincères de coopération et de préférence envers les Syndicats catholiques dans tous les travaux qui dépendent de nous.

En conséquence, pour tous les travaux de construction, de démolition, de renouvellement et de réparation, les clergés séculier et régulier, les communautés religieuses, les fabriques et toutes corporations officiellement constituées et dirigées par des catholiques, telles les commissions scolaires, considéreront désormais comme un grave devoir de donner une préférence pratique et effective aux ouvriers ayant adhéré à des Syndicats catholiques et aux patrons favorisant sincèrement les mêmes Syndicats. Toutes les soumissions pour de tels travaux devront donc porter une clause explicite à cet effet.

La direction que je donne présentement ne manquera pas de soulever certaines objections. Il faudra penser qu'il est autrement plus important d'assurer la vie à notre syndicalisme catholique. D'ailleurs je suis ici, comme en bien d'autres circonstances et selon une règle qui me guide sûrement, l'exemple déjà donné par mes Vénérables Frères dans l'Episcopat: S. E. Mgr Forbes, archevêque d'Ottawa (Lettre pastorale du 25 décembre 1929), S. Em. le Cardinal Villeneuve, archevêque de Québec (Semaine religieuse de Québec, 18 juin 1936), S. E. Mgr Gauthier, archevêque-coadjuteur de Montréal (Ecole sociale populaire, Tract No 199).

Pour mieux motiver mon appel, je reproduis ici la lettre que S. E. Mgr l'Archevêque-coadjuteur de Montréal adressait le 4 juillet 1930 aux constructeurs ecclésiastiques et religieux de son diocèse. Vous constaterez, en la lisant, que les conditions sociales de nos ouvriers ont peu changé depuis 7 ans et qu'il est bien urgent de liguer toutes les bonnes volontés pour améliorer leur sort et hâter en leur faveur l'avènement d'un ordre plus chrétien.

Lettre de S. E. Mgr Gauthier aux constructeurs ecclésiastiques et religieux

J'ai déjà fait plusieurs appels à la bonne volonté de ceux qui font construire, afin d'aider à l'oeuvre si importante de nos Syndicats ouvriers catholiques. Un bon nombre de prêtres et de communautés religieuses ont répondu avec empressement et je les remercie; ils ont permis par leur encouragement de développer les forces syndicales de façon appréciable.

De ce progrès même naissent de nouvelles difficultés qui me contraignent à revenir sur ce sujet et à tenter un suprême effort pour rallier tous les esprits.

Vous n'ignorez pas que les Unions internationales ont résolu la destruction des Syndicats catho-

(Suite à la page 2)

Our stand is with the worker Chicago Cardinal tells group

Catholic Action Means What It Says—Action, Not Talk, Says Prelate

"Our place is beside the poor, behind the working man," Cardinal Mundelein of Chicago told the annual meeting of the Holy Name Society of that city recently. "They are our people, they build our churches, they occupy our pews, their children crowd our schools, our priests come from their sons. They look to us for leadership, but they look to us too for support.

"The trouble with us in the past has been that we are too often allied or drawn into an alliance with the wrong side. Selfish employers have flattered the Church by calling it the great conservative force, and then called upon it to act as a police force while they paid but a pittance of wage to those who worked for them. I hope that day is gone by.

"Now when I speak of the Church, I mean not only our clergy, I mean the great body of our Catholic laymen...

"Of course there is danger of the spread of Communism in our midst. The Holy Father points that out to us. But don't let others use that as a cloak to cover corrupt practices, when they cry out against Communism and they themselves practice social injustice, when they fight against a minimum wage law and we find girls and women trying to live on ten or fifteen cents an hour surely we can see for ourselves there is something wrong here.

"It is here that Catholic Action should come in. We should act as individuals; we should do our own thinking, not take our opinions and judgments from the newspaper. We need not always wait for our leaders to tell us how to act.

"We have our conscience to tell us what is right and what is wrong. And we have the remedy. We live, thank God, in a democracy where we decide our questions at the ballot-box, and we should avail ourselves of our rights there."

Emphasizing the need for the right kind of Catholic Action, the Cardinal went on: "The Holy Father calls on us for Catholic Action; he calls on us to combat the growing evils of the time, the various kinds of isms, atheism or communism, or whatever name they may bear. Of course that means organization. Without it we remain weak. The old adages still remain true: in union there is strength; united we stand, divided we fall.

(continued on page 5)

Notre place est aux côtés de l'ouvrier,

S. E. LE CARDINAL MUNDELEIN

Le deux janvier dernier, s'adressant aux membres de la Société du Très-Saint-Nom-de-Jésus, réunis dans la cathédrale de Chicago, S. Em. le cardinal Mundelein, dans une magistrale allocution, indiqua clairement les positions de l'Eglise catholique sur la question sociale, particulièrement le problème ouvrier.

Nous donnons, ici, le compte rendu paru dans le "Social Forum" de février 1938.

"Notre place, dit Son Eminence, est aux côtés du pauvre, avec l'ouvrier. Les ouvriers constituent notre peuple, ils bâtissent nos églises, ils remplissent nos bancs; nos écoles sont bondées de leurs enfants; nos prêtres sont choisis parmi leurs fils. Ils attendent de nous des directives, ils attendent aussi de nous un appui efficace.

La grande difficulté pour nous dans le passé vint de ce que nous fûmes trop souvent alliés ou entraînés dans des alliances avec le mauvais côté. Des employeurs égoïstes ont louangé l'Eglise en la désignant comme la grande force conservatrice, ils lui ont demandé de servir de force policière alors qu'ils ne payaient à leurs ouvriers qu'une maigre pitance. Ce jour, je l'espère, est passé pour toujours.

"Ici, quand je parle de l'Eglise, je n'entends pas seulement le clergé mais le grand corps que forment nos laïcs catholiques. (Now, when I speak of the Church, I mean not only our clergy, I mean the great body of our Catholic laymen.)

"Evidemment, dans notre propre milieu, il y a le danger de la contamination du communisme. Le Très-Saint-Père nous en avertit. Mais ne laissons pas les autres se servir de cette situation pour couvrir des pratiques corruptrices; ils crient contre le communisme et pratiquent eux-mêmes l'injustice sociale; quand ils combattent les lois du salaire minimum pendant que les filles et les femmes s'efforcent de vivre avec un salaire de dix à quinze sous l'heure, nous pouvons sûrement nous rendre compte par nous-mêmes qu'il y a là quelque chose de défectueux.

"C'est précisément ici que doit intervenir l'Action catholique. Nous devons agir comme individus; nous devons penser par nous-mêmes et ne pas prendre nos opinions et nos jugements dans les journaux. Nous ne devons pas toujours attendre que nos chefs nous disent quoi faire.

"Nous avons notre conscience qui nous dit ce qui est bien et ce qui est mal. Et nous avons le remède. Nous vivons, Dieu merci! dans une démocratie où nous décidons nos questions aux urnes, et c'est

(Suite à la page 5)

EMILE-NAP. BOILEAU,
Sec.-trés.ULRIC BOILEAU,
Prés.-gérant

Bureau: Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU, Limitée
ENTREPRENEURS GENERAUX

EDIFICES RELIGIEUX

4869, RUE GARNIER

MONTREAL

Prêts aux particuliers

Banque d'escompte, la Banque Canadienne Nationale fait surtout des avances au commerce. Mais elle accueille avec la même cordialité les non-commerçants, quelque profession ou métier qu'ils exercent.

Le gérant de succursale étudie toujours avec sympathie les demandes d'emprunt qui lui sont faites par des particuliers honorables et solvables. Adressez-vous à lui avec confiance, même si votre proposition n'a pas un caractère commercial.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$146,000,000
537 bureaux au Canada
66 succursales à Montréal

PLateau 5151

**ACHETER CHEZ
DUPUIS
C'EST ECONOMISER**

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis FrèresRues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny
et St-Christophe.

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, LtéeMANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

CHerrier 1300

I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny

Montréal

Préférence aux Syndicats catholiques

(suite et fin)

(Suite de la 1ère page)

liques, à leur Congrès de Toronto, l'an dernier; elles poursuivent leur programme avec une étonnante activité; elles forcent les contracteurs généraux qui ont des ententes avec elles, non seulement à n'employer que leur main-d'oeuvre, mais à n'accorder de sous-contracts qu'à des entrepreneurs qui font de même.

De ce fait, des contracteurs plâtriers, plombiers, ferblantiers-couvreurs, latteurs, peintres, etc., qui emploient la main-d'oeuvre des Syndicats catholiques, habituellement, se trouvent acculés à cette alternative, ou de congédier leurs ouvriers syndiqués pour embaucher des ouvriers internationaux, ou de refuser d'accepter le contrat offert, ce qui leur cause un tort considérable.

J'ai reçu une délégation importante de ces contracteurs et ils m'ont rapporté des faits qui m'ont vivement impressionné. Ces messieurs sont prêts à perdre les entrepreneurs de ce genre, pourvu qu'ils aient la compensation de trouver l'encouragement des institutions catholiques.

Ce ne sont plus seulement les ouvriers qui demandent votre appui, ce sont à leur tour les patrons catholiques, désireux de suivre les directives pontificales et de donner la vie à nos oeuvres, qui viennent solliciter notre concours.

Je vous invite à songer à la gravité de la situation: d'un côté le communisme qui se propage au sein de notre bonne population ouvrière, aidé par ce chômage cruel qui sévit actuellement dans toutes les branches de l'industrie; de l'autre, cette véritable persécution qu'exercent les Unions neutres à l'endroit des ouvriers catholiques qui veulent demeurer dans leurs traditions. Pouvons-nous rester plus longtemps insensibles à cette lutte tragique que livre énergiquement l'élite de notre classe ouvrière et abandonner notre droit d'imposer le choix de notre main-d'oeuvre à des entrepreneurs, ou (ce qui arrive le plus souvent), à des contremaîtres hostiles à cette oeuvre qui nous est particulièrement chère, parce que nous la considérons comme fondamentale pour notre population ouvrière?

Vous trouverez ci-joint la requête formulée et signée par des architectes expérimentés et par des entrepreneurs des différentes industries du bâtiment. Je fais mienne cette demande et vous la transmets pour que vous y donniez droit dans toute son intégrité.

Elle comporte deux choses:

1o. L'apposition à tous vos devis de construction de l'échelle des salaires des Syndicats catholiques.

C'est ce à quoi je tiens le plus. Nous ne pouvons pas permettre qu'un entrepreneur tire, en faisant nos travaux, des profits par l'emploi odieux d'une main-d'oeuvre à rabais.

Le Droit Canon nous interdit de tolérer cet abus, comme il nous interdit de le pratiquer nous-mêmes. Le Canon 1524 est formel:

"Omnes, et praesertim clerici, religiosi ac rerum ecclesiarum administratores, in operum locatione, debent assignare operariis honestam, justamque mercedem..."

"Tous, et surtout les clercs, les religieux et les administrateurs des biens ecclésiastiques, doivent, dans l'emploi de la main-d'oeuvre, assigner à leurs ouvriers une juste et honnête rémunération..."

Les salaires demandés par les Syndicats catholiques sont les salaires moyens, discutés et reconnus à la fois par les employeurs et par les ouvriers. C'est donc eux qui doivent faire loi dans la recherche de l'équité en matière de rémunération du travail. J'entends dire parfois que ces salaires sont trop élevés et qu'ils grèvent d'une façon trop lourde le budget du constructeur. Je préfère m'en tenir sur ce sujet à l'opinion des entrepreneurs. Ils m'ont avoué qu'ils majoraient de 20% le prix de leurs soumissions, quand ils savent qu'ils ont affaire aux Unions internationales. D'ailleurs, nous devons nous rendre compte que la justice est intéressée dans ces contrats de travail. Il est essentiel que l'intérêt des travailleurs soit sauvegardé.

2o. Cette demande concerne également le choix de la main-d'oeuvre syndicale catholique.

Quelle serait notre logique d'inviter les ouvriers à se grouper dans des associations conformes à leurs sentiments religieux et patriotiques, si nous devions ensuite les abandonner à eux-mêmes, sans protection?

L'Eglise forme une famille, la plus sainte et la plus étroite, et nous ne devons pas nous désintéresser des besoins de nos frères.

Je formule un dernier désir: c'est que nous encouragions les architectes et les entrepreneurs qui favorisent d'une manière permanente les Syndicats catholiques. Ce sont eux en dernière analyse qui sont les pourvoyeurs du mouvement ouvrier catholique; ce sont eux qui le font vivre et qui sont appelés à le faire progresser. Ils y apportent un zèle admirable et comme je vous l'ai dit plus haut, il arrive quelquefois qu'ils en souffrent. Ils méritent donc notre sympathie, notre admiration, et tous nos égards.

J'ose vous supplier de donner à cette grave question et à mon instante prière la plus bienveillante attention. Ce n'est pas sans y avoir longuement réfléchi que j'ai résolu de tenter la présente démarche. Je demande au bon Dieu de lui donner le plus complet succès.

**Le conflit ouvrier
américain**

M. William Green, président de la Fédération Américaine du Travail, et M. John L. Lewis, président du C.I.O. (Committee for industrial organization), tout en étant les chefs de deux mouvements bien différents, faisaient tout de même partie, jusqu'à ces jours derniers, de la même union, l'union internationale des mineurs. Comme président de la Fédération, M. Green était un adversaire acharné du C.I.O., et comme membre de l'Union des mineurs, le même M. Green était de facto membre du C.I.O. Il a senti évidemment que sa position devenait intenable, puisqu'il vient de donner sa démission comme membre de l'union des mineurs.

Ce n'est pas là, toutefois, le point important du conflit ouvrier américain de l'heure présente. Ce qui est primordial, dans ce conflit, c'est le fossé de plus en plus profond qui se creuse entre la Fédération et le C.I.O. La Fédération vient de prononcer l'expulsion de quelques unions qui, tout en restant dans son sein, étaient affiliées au C.I.O. Si ces expulsions ont leur répercussion au Canada, en suivant les lignes de la logique, les

membres des filiales canadiennes desdites unions expulsées devront se retirer des conseils régionaux des unions internationales, et faire bande à part. Puis, les chefs des unions internationales, qui ont si souvent reproché aux Syndicats Catholiques d'avoir divisé la classe ouvrière, chez nous, devront diriger leurs canons et leurs invectives du côté de leurs camarades d'hier et leur reprocher, avec la rudesse qui les caractérise, le geste posé. Car la logique a des droits imprescriptibles.

Mais il est bon de retenir autre chose au sujet du conflit ouvrier américain. Les organisations ouvrières neutres, sans doctrine, sans principes directeurs, ont généralement une aile gauche susceptible de leur jouer, un jour ou l'autre, de mauvais tours. Et ce qui arrive aujourd'hui à la Fédération Américaine s'est produit en France, en 1921, lorsque la vieille Confédération Générale du Travail (C.G.T.) a perdu son aile gauche qui, au lieu de devenir un C.I.O., est devenue La Confédération Générale du Travail Unitaire (C.G.T.U.). La C.G.T. gardait dans ses rangs les socialistes, et la C.G.T.U. groupait les communistes. Mais, après quelques années de rivalités, la C.G.T. et la C.G.T.U. ont fait leur paix, et les communistes sont retournés au bercail à l'occasion du congrès de Toulouse, en mars 1936. Les communistes, toutefois, ont entrepris aussitôt le noyautage de la C.G.T. en constituant des "cellules", et aujourd'hui la C.G.T. réalise, avec inquiétude, que l'élément communiste occupe, dans le mouvement, plusieurs points stratégiques.

L'histoire se répétera-t-elle aux Etats-Unis, dans quelques années, ou même avant, et assisterons-nous au noyautage de la Fédération Américaine du Travail par les unionistes du C.I.O. de retour au bercail? Attendons les événements.

Gérard PICARD.

(L'Action Catholique).

**La Fédération
du Textile**

Le Bureau de la Fédération N. C. du Textile Inc. a tenu deux assemblées samedi le 12 février, dans l'édifice des Syndicats Catholiques de Montréal. Une dans l'après-midi, et l'autre dans la soirée.

Les deux assemblées ont été pré-

(Suite à la page 3)

**Exigez que votre
BARBIER
soit membre du
SYNDICAT**1 IMPR. ALLIÉS
SYNDICATS CATHOL. NATIONALS
MONTREAL CAN.

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). Georges Pelletier, ed.

VIGNETTES
DE TOUS GENRES
TÉLÉPHONEZ
MARQUETTE
4549
JOUR et NUIT
PHOTOGRAVURE
NATIONALE
LIMITÉE
282 RUE ONTARIO OUEST
PRÈS BLEURY MONTREAL

Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique

Bruxelles: 10/1/38
Ave de la Renaissance, 13

Monsieur Charpentier,
19, rue Caron,
Québec.

Cher ami,

Je reçois ce matin les vœux de nouvel an et ceux exprimés à l'occasion de mon Jubilé, par vous-même et les officiers de la C. T. C. C. Je vous en remercie très cordialement et je m'empresse de venir vous exprimer les miens en retour.

Je souhaite de tout coeur que l'année 1938 soit pour vous, vos collaborateurs et la C. T. C. C. une année prospère à tous égards.

Je suis avec grand intérêt l'activité de la Confédération Canadienne grâce à "La Vie Syndicale" dont vous voulez bien m'assurer le service. Je ne puis que vous féliciter et dire ma conviction que cette action persévérante et décidée pour le bien des travailleurs canadiens en général et des ouvriers catholiques en particulier ne manquera pas d'assurer à votre Confédération un développement et une autorité qu'elle mérite.

Veuillez agréer, cher ami, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Signature: H. PAUWEL,
Président C.S.C.

En marge du Contrat Collectif pour 1938-39

Jeudi le 10 février, les délégués nommés par le Conseil des métiers de la construction des Syndicats Catholiques, ainsi que les représentants des unions internationales, se rencontraient avec les directeurs de la Chambre de Construction (Builders Exchange) afin d'en venir à une entente finale relativement aux heures de travail, aux salaires à être payés, ainsi que certaines autres améliorations à être apportées au contrat collectif de 1938, spécialement en ce qui concernait la juridiction territoriale.

En plus des délégués officiels, plusieurs des officiers et des membres des différents syndicats s'étaient fait un devoir d'assister aux délibérations et de prendre part aux débats dans l'intérêt de leur métier respectif: c'est dire que la délégation était des plus représentatives.

Afin de ne pas commettre d'injustices ou de ne pas blesser la modestie des délégués qui prirent une part active aux délibérations, je m'abstiens de nommer des noms; mais soyez persuadés que tous, sans exception, firent ce qui était humainement possible pour que le contrat de travail, pour 1938, soit aussi avantageux qu'il est possible de l'être dans les circonstances, connaissant les obstacles qu'il y avait à surmonter; le plus sérieux de ces obstacles, l'attente des unions rivales que les syndicats catholiques refuseraient de signer le contrat tel que présenté, pour ensuite, eux, l'accepter avec empressement: le tour fut déjoué et les délégués des syndicats catholiques acceptèrent, non sans avoir protesté énergiquement et avoir démontré aux représentants de la Chambre de Construction, chiffres en main, le bien-fondé de nos justes demandes et que si nous acceptions leur offre, c'était avec regret et pour éviter un plus grand mal.

L'assemblée, commencée à 11 heures a.m., ne se termina qu'à trois heures de l'après-midi. Plusieurs syndicats, qui n'étaient pas inclus dans les contrats antérieurs, firent leurs applications pour être parties contractantes dans le prochain contrat: nous espérons qu'aucune objection n'entravera l'acceptation de ces métiers, car nous sommes d'opinion que ces métiers font partie de la construction et qu'ils devraient être parties au contrat.

N'ayant pas la compétence nous-mêmes faits par ses délégués et que

nous abstiendrons de faire des commentaires, laissant aux agents d'affaires de ces syndicats le soin de mener leur barque à bon port, nous contentant de les seconder dans leurs efforts pour atteindre leur but.

Quant à nous, les plâtriers, nous avons réussi à inclure dans notre contrat les plâtriers ornemanistes; c'est déjà quelque chose, si l'on prend en considération que ces plâtriers ornemanistes avaient toujours été ignorés dans les contrats antérieurs sous le prétexte que leur travail était du travail de manufacture. Nous nous sommes objectés et avons réussi à prouver que le travail de mouluration et d'ornementation en plâtre était du ressort de la construction. A un certain contracteur général qui s'objectait et qui nous interpella de cette manière: "Il ne manque plus qu'à ça, des "faiseurs de bonshommes" inclus dans les métiers de la construction." Nous lui avons démontré qu'il se trompait et que s'il voulait se renseigner, il trouverait dans la liste des membres de la Chambre de Construction un contracteur qui se spécialise dans ce genre de travail. C'est alors que le secrétaire de la Chambre de Construction suggéra d'inclure dans le contrat "Plain and ornamental plasterers", stipulant que seul le travail qui entre dans la construction sera compris dans le contrat et que les salaires seront les mêmes pour les deux catégories de plâtriers. Nous avons accepté cette offre.

Une autre question, non moins importante, fut celle qui a trait au travail en dehors de la juridiction territoriale. Il fut convenu que tout travail en dehors de la juridiction territoriale serait payé au même taux qu'à Montréal, quand les ouvriers seront engagés à Montréal.

Il serait trop long d'énumérer item par item les suggestions faites au cours des délibérations; le contrat sera publié dans son entier dans "La Vie Syndicale", et nous exhortons tous nos syndiqués à lire régulièrement ce journal, qui est le vôtre d'ailleurs, et qui saura au besoin vous renseigner sur les activités syndicales de votre profession.

Nous terminons avec l'espoir que l'association des plâtriers de Montréal acceptera ces arrange-

chacun y apportera sa coopération en s'efforçant d'aider ceux qui sont chargés de faire appliquer la loi des contrats collectifs et en essayant de convaincre ceux de vos amis sur les bienfaits du syndicalisme catholique et des contrats collectifs.

J.-M. CHALUT,
Sec.-trésorier et correspondant.

La Fédération du textile

(Suite de la page 2)

sidées par M. Albert Côté, président: les minutes étaient prises par M. Lucien Richard, de Drummondville. Les autres officiers présents étaient MM. Henri Gadoury, Valmore Dupuis, Joseph Leclerc, Georges Bergeron, Ernest Girard, Gaston Bourbonnière, Raoul Théoret, Ovila Dion, Germain Dextrase, Antoine Jacques.

Ont assisté comme visiteurs MM. Honoré D'Amour, Hormidas Thibodeau, Ernest Joannette et Armand Paradis. Nous avons l'honneur d'avoir présents à ces réunions M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C., et M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier.

Dénonciation de la convention collective

Le Bureau Fédéral étudie l'opportunité de dénoncer les conventions collectives avant le 28 du mois courant, pour qu'ils expirent le 28 mai 1938.

Après de longues discussions qui ont duré plus d'une heure, il fut proposé par Joseph Leclerc, appuyé par Henri Gaboury, que les conventions collectives de travail signées le 27 décembre dernier entre la "Dominion Textile Co. Ltd.", "La Drummondville Cotton Co. Ltd.", "La Montreal Cotton Ltd.", la Fédération N. C. du Textile Inc., les Syndicats locaux et les non-syndiqués soient dénoncées d'après les paragraphes 16 des conventions collectives, pour être modifiées. Adopté.

Dans la soie

Un projet de contrat collectif, préparé par MM. Lucien Richer et Albert Côté, sur demande d'une dizaine d'employeurs qui consentent à négocier avec la Fédération, est lu à l'assemblée.

Ce contrat devra s'appliquer à toute l'industrie de la soie, quelle que soit la matière première ou le genre de tissu. Après avoir apporté à ce contrat quelques changements, suggérés par les représentants des différents centres, tous les délégués présents ont exprimé tour à tour leur satisfaction du projet préparé et souhaitèrent tout le succès possible aux officiers qui auront la dure tâche de le négocier.

Concernant les tarifs

Nous donnons ci-après le nom des députés fédéraux qui ont répondu à la demande faite par votre Fédération le 27 janvier dernier concernant le maintien des tarifs actuels du coton et une hausse pour ceux de la laine et de la soie: MM. Chas. B. Howard, J.-A. Bonnier, Fernand Rinfret, Charles Parent, Joseph Jean, R. G. Davidson, Ernest Bertrand, W. Allen Walsh, Ernest Lapointe, Wilfrid Girouard, Sarto Fournier, Wilfrid Lacroix, J.-A. Crête, Thomas Vien, E.-C. St-Père, W. J. Hushion, Vital Mallette, Maxime Raymond, C. G. Power.

Avertissement concernant les grèves

Nous croyons nécessaire d'adresser certains avis à toutes nos fi-

(Suite à la page 6)

Communiqué de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens

(ISC). — Le 12 janvier 1938, le Bureau de la C.I.S.C. s'est réuni à Nancy sous la présidence de M. Jules Zirnheld (France).

Le Bureau a dû constater que la nouvelle année s'ouvre sur des perspectives assez sombres.

La situation générale n'est pas de nature à assurer à tous les pays une reprise économique qui se poursuive à un rythme satisfaisant.

La classe ouvrière souffre toujours sous le fléau du chômage qui continue à sévir dans un grand

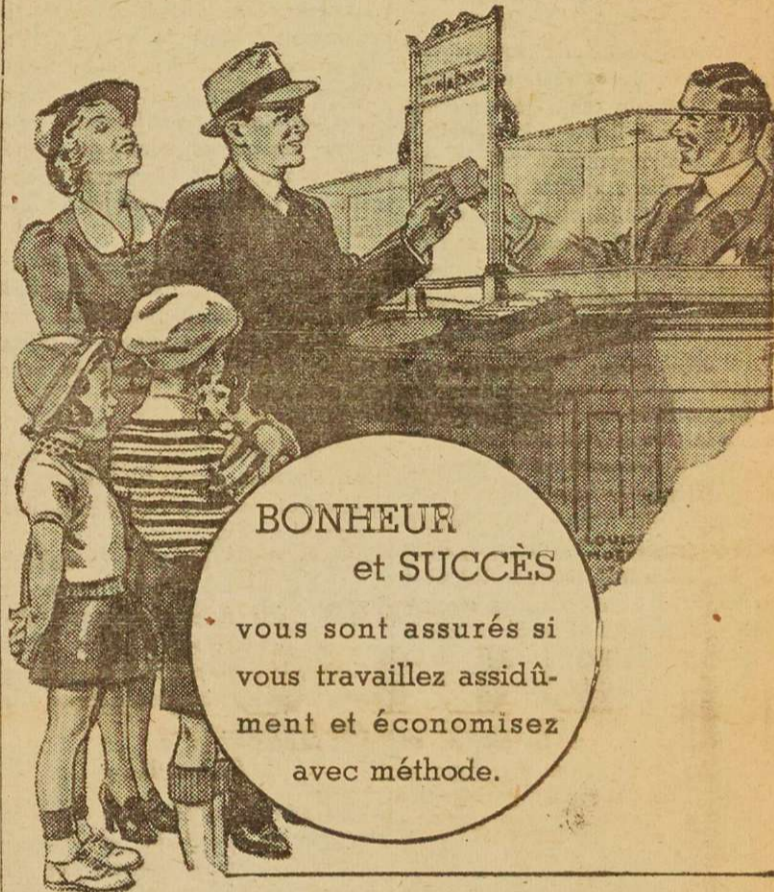
nombre de pays.

Tandis que la situation générale pouvait s'améliorer dans une large mesure par une coopération internationale des divers Etats et continents, les tensions politiques vont s'aggravant.

La guerre a éclaté en Extrême-Orient, où le Japon a attaqué la Chine dans une guerre que l'on ne saurait nier en invoquant qu'il n'y a pas eu de déclaration de guerre, une guerre qui n'est autre chose qu'une atroce guerre de conquête, — une guerre qui plonge des millions d'êtres humains dans une misère imméritée.

Le Bureau de la C.I.S.C. déplore cette guerre que l'humanité, si elle était bien organisée, n'aurait ja-

(Suite à la page 4)



LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

FONDÉE EN 1846

COFFRETS DE SÛRETÉ À TOUS NOS BUREAUX

SUCCURSALES DANS TOUTES LES PARTIES DE LA VILLE

5528

Épargnez d'après un plan

Quiconque veut épargner doit le faire d'après un plan établi à l'avance.

Après avoir calculé ce que sont vos revenus annuels, vos dépenses fixes et les frais contingents, fixez le montant que vous devez mettre à votre compte épargne.

Un objectif défini est nécessaire afin de faciliter l'épargne. Sachez le montant que vous pouvez épargner, et dès que vous touchez vos revenus ou votre salaire, déposez la proportion que vous désirez porter à la réserve.

Si vous suivez un tel plan, et si vous supprimez les dépenses inutiles, vous atteindrez l'objectif que vous vous êtes fixé.

Épargnez systématiquement. Déposez régulièrement. Constituez-vous un capital en réserve à la banque.

La Banque Provinciale du Canada

Chs.-A. Roy,
Président.

J.-U. Boyer,
Gérant général.

M. le lieutenant-colonel Henri Desrosiers présente M. l'abbé Groulx chez les anciens retraitants

Nous ne sommes pas faits pour rester des gens de petits emplois — Admirable travail de nos oeuvres de charité

M. l'abbé Groulx a donné une stimulante causerie, à la réunion des retraitants, tenue dimanche matin, à la salle paroissiale de l'Immaculée-Conception. Au début de la réunion, l'aumônier des retraitants, le R. P. Alphonse Gauthier, S.J., lui remit une bourse, contribution de la Villa Saint-Martin à la souscription organisée par les amis de l'abbé Groulx.

C'est le lieutenant-colonel Desrosiers, l'organisateur de la prochaine campagne de souscription en faveur de la Fédération des Oeuvres de charité canadienne-française, qui avait invité M. Groulx à parler aux retraitants. Il le présenta au vaste auditoire qui remplissait la salle paroissiale en termes émouvants. M. Desrosiers et l'abbé Groulx sont des compagnons d'enfance, nés tous les deux à Vaudreuil, et des amis de toujours.

Nos oeuvres de charité

Le conférencier passa d'abord en revue le travail accompli par quelques-unes des oeuvres de charité. Les statistiques sont impressionnantes, dit-il: l'Assistance Maternelle a assisté 4,327 mères et donné 11,189 consultations; l'Aide à la femme, en onze mois, a secouru 634 adultes et 261 enfants, elle a fait 750 enquêtes; le Refuge de Notre-Dame de la Merci, l'Asile Saint-Jean-Baptiste, la Maison Ignace-Bourget, ont hospitalisé en moyenne 150 vieux par jour et donné 11,422 repas; les Grèves ont reçu 2,150 garçons pendant trois semaines, et la colonie Sainte-Jeanne-d'Arc 269 fillettes pendant quatre semaines; la Fédération d'hygiène infantile donne de 80 à 90 mille consultations par année; le Service de l'Aide au prisonnier a secouru 800 personnes.

Un problème

Cette revue de nos oeuvres de charité pose un problème: celui de la misère chez nous. Comment se fait-il que, chez un peuple catholique comme le nôtre, il y ait tant de souffreteux, à côté d'une poignée de riches? Quel mystère! Nous pouvons cependant connaître les causes d'une telle situation.

Il y a aussi des causes d'ordre universel; de faux dogmes économiques ont prévalu dans le monde, par exemple celui de la surproduction; et, nous aussi, nous avons cru à ces faux dogmes: notre conscience nous le reproche, à nous tous.

Mais, notre misère vient aussi de causes particulières à notre race; nous, Canadiens français, nous sommes devenus une race prolétarisée: les agriculteurs ne forment plus que 33% de notre population, nous sommes moins agricoles que toutes les autres races; et, de notre population ouvrière, 14% n'ont pas de métier ni de préparation technique.

A qui imputer cette déchéance?

Nous étions et nous sommes restés intelligents, nous vivons et nous avons conservé de l'énergie. La cause de nos malheurs, c'est que nous avons accepté de faux dogmes économiques, alors que nous n'étions pas préparés.

Manque d'idéal

Nous n'étions pas préparés; nous n'avions pas de capitaux, pas de techniciens, pas d'idée au sujet de l'importance de l'économique et de ses relations avec le social et le national. Soit dit sans blâme pour nos éducateurs, victimes comme les autres, notre idéal scolaire a toujours été trop mesquin. A quoi visait-on, à la campagne? Préparer l'enfant à cultiver la terre ou à travailler dans le village, rien de plus. Dans les villes, nous avions le même petit idéal: nous nous préparions pour les petits emplois, "les petites jobs"; et quand sont venus les concurrents étrangers, nous étions incapables de lutter contre eux.

Voilà ce qui explique pourquoi nous avons, maintenant, chez nous, cette armée de miséreux, sans proportion avec la masse de notre peuple, avec notre passé et avec nos richesses.

Ce qui doit nous émouvoir devant ce spectacle, c'est que la misère opprime aussi les âmes: de mauvaises passions s'éveillent chez les malheureux.

Nous avons à guérir ce mal et jusque dans ses causes: nous ne sommes pas faits pour rester des gens de petits emplois, nous avons le droit, le devoir, et les moyens de prendre possession des richesses de notre province.

La charité

En attendant il reste la charité; l'amour du prochain est la première des vertus théologiques; le prochain, pour un catholique, n'est pas un étranger, mais un "proche". Relisez l'apôtre saint Jean, il ne cesse de recommander l'amour du prochain, et Notre-Seigneur ne s'est identifié qu'à deux catégories de personnes: les enfants et les pauvres.

Il faut répondre généreusement à la prochaine campagne de la Fédération des oeuvres de charité. Nous ne sommes que des gaspillards: dans le seul comté de Vaudreuil-Soulanges, les nôtres, en un an, ont dépensé un demi-million en divertissements et friandises, cinéma, Coca-Cola, bonbons, etc. Nous pouvons donc donner et nous le devons, afin de réparer nos torts et de rétrécir, chez nous, les frontières de la misère.

Projet moussé par des Juifs

Depuis quelque temps, l'union internationale des musiciens fait une vive pression à Montréal et à Ottawa pour faire accepter l'"atelier fermé" ou "close shop" aux studios de Montréal de la Société Radio-Canada. Cette union vient de montrer les dents. Parce que M. J.-J. Gagnier, qui en fait partie, aurait procuré du travail, accidentellement, à un musicien qui ne serait pas membre de cette union internationale, celle-ci l'a suspendu et lui a imposé une amende de plus de \$1,000, selon les renseignements qui nous sont fournis. M. Gagnier est directeur musical du poste CBF et il est docteur en musique de l'Université de Mont-

réal. Voilà plusieurs semaines, comme les radiophiles ont pu le constater, qu'il ne dirige pas d'émissions musicales. C'est d'ailleurs à la suite de cette suspension que M. Jean-Marie Beaudet a monté son concert symphonique de mardi soir, afin de compenser le vide causé par l'éloignement des studios et du micro de M. Gagnier.

On rapporte, en outre, que le représentant de l'American Federation of Labor envoyé à Montréal et à Ottawa pour faire accepter à Ottawa et à Montréal le "close shop", est juif et que ce projet est surtout moussé par les Juifs. Comment tournera cette agitation étrange en faveur de l'"atelier fermé"? Un avenir tout proche le dira.

(Le Devoir)

Travail du dimanche

La Ligue du dimanche vient d'adresser au premier ministre de la province de Québec les vœux adoptés à son dernier congrès. Elle demande notamment:

- 1) Une classification des commerces afin qu'on puisse distinguer les magasins que la nécessité peut tolérer le dimanche;
- 2) la cessation de tout travail de production dans les usines le samedi midi;
- 3) une application stricte de la loi dans les hôtels, les tavernes et les clubs;
- 4) la nomination d'un plus grand nombre d'inspecteurs.

(L'Illustration Nouvelle)

Communiqué de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens

(Suite de la page 3)

mais pu admettre.

Le voyage de contact du secrétaire général est salué comme une heureuse initiative par les confédérations en question. Il aura lieu au mois de mars.

L'ordre du jour du Conseil, pour sa réunion de Genève la veille de la Conférence internationale du Travail a été établi. Il comprend, en dehors du rapport moral présenté par le secrétaire général, quelques brefs exposés sur diverses questions à traiter par la Conférence, un rapport de M. Pauwels sur les conventions collectives et un rapport de M. Serrarens sur l'évolution de la F.S.I.

Pour le Conseil qui se tiendra à Liège au mois de novembre, le Bureau a retenu deux questions:

- a) chômage des travailleurs âgés (et retraites);
- b) comparaison des systèmes d'assurance-chômage.

Les journées d'études se tiendront, cette année, en Tchécoslovaquie avec le programme suivant:

- a) l'évolution économique de l'Allemagne et sa lutte contre le chômage;
- b) le communisme dans son évolution actuelle;
- c) la formation ouvrière.

Pour examiner la question de l'affiliation d'un certain nombre de fédérations nationales aux Internationales professionnelles, une réunion des secrétaires de ces Internationales est prévue pour le 2 février, à Rotterdam.

Le Bureau a établi un question-

naire pour l'examen de l'état actuel de la législation sociale dans les pays affiliés.

Combien de femmes travaillent?

Une publication récente du "Women's Bureau" du Ministère du Travail des Etats-Unis nous fournit la réponse suivante:

Angleterre et Pays de Galles (1931), 14 ans et plus: 5,606,043;

France (1926), 11 ans et plus: 7,837,776;

U.R.S.S. (1933): 7,066,900; Etats-Unis (1930), 10 ans et plus: 10,752,116;

Allemagne, tous les âges: 11,478,000.

La femme mariée gagne-t-elle sa vie au foyer?

Dans sa récente déclaration sur le travail féminin, la C.I.S.C. a constaté que:

"Le travail de la femme au sein de la famille a non seulement une réelle valeur morale et sociale, mais aussi une valeur économique incontestable du fait de son influence sur la consommation des biens. Du point de vue économique, cette activité ne le cède donc en rien à la valeur de toute autre activité productrice."

Nous trouvons une corroboration intéressante de cette thèse dans la même étude américaine.

Une ménagère, femme d'un économiste très connu, a tenu à jour, pendant 15 ans, une comptabilité sur son travail à la cuisine qui —

(Suite à la page 5)

Tableau des assemblées des Syndicats, 1231 rue Demontigny

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Menuisiers Pressiers de journaux B. Exéc. des cordonniers Exécutif employés d'hôpitaux Pressiers de ville	Maîtres-barbiers Conseil de Construction	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Conseil d'imprimerie Gantiers Machinistes Plombiers Terrassiers - manoeuvres Travailleurs du Port (27 N.-Dame E.)	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été) Portes et châssis	Briqueteurs Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment Tailleurs de pierre
Auto-Voiture Employés barbiers Peintres B. Exéc. des cordonniers Latteurs en bois Opérateurs des gants fins	Exécutif des Tramways Fonctionnaires municipaux Empl. de la Cité Tressers (finisseurs d'empaignes).	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Machinistes Electriciens Distributeurs de pain Distributeurs de lait Tressers (finisseurs d'empaignes)	Conseil Central Maréchaux ferrants et forgerons	Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment Employés d'hôpitaux Gros gants
Menuisiers Industrie du journal: adressographes expéditeurs distributeurs B. Exéc. des cordonniers Exécutif employés d'hôpitaux Pressiers de ville	Conseil de construction	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Typos Relieurs Machinistes Chauffeurs d'autos Plombiers Terrassiers-manoeuvres. Travailleurs du Port (27 N.-Dame E.)	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été) Syndicat des employés de Tramways, section des chauffeurs d'autobus. Portes et châssis	Briqueteurs Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment Lattes métal. Tailleurs de pierre
Fédération de l'imprimerie Auto-Voiture Peintres B. Exéc. des cordonniers Latteurs en bois	Syndicat des Tramways Empl. de la Cité Tressers (finisseurs d'empaignes).	Electriciens Distributeurs de pain Monteurs Nos 1 et 7 Tressers (finisseurs d'empaignes) Cuir à semelles Machinistes et opératrices Gros gants Chapeaux	Conseil Central	Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment
B. Exéc. des cordonniers.		Monteurs Nos 1 et 7 Machinistes		Tressers Tailleurs de cuir Plâtriers et finisseurs en ciment

Note: Le Syndicat des boulangers, section de l'intérieur, se réunit le 2e et 4e samedi.
Syndicat du Textile, le dernier mercredi de chaque mois.
Association des Postes (au Bureau de Poste) le 3e samedi.
Assemblée générale des cordonniers le dernier mercredi de chaque mois.

Communiqué de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens

(suite de la page 4)

comment en serait-il autrement en Amérique? — est tout à fait à la hauteur du progrès technique. Et c'est ainsi que notre ménagère a pu prouver que, en moyenne, la femme qui, pour sa famille, prépare elle-même les repas, fait les conserves de fruits et de légumes, la pâtisserie et la lessive "fournit un travail productif essentiellement égal en valeur au travail économique de l'homme dans l'industrie".

En préparant elle-même repas et pâtisserie, elle réalisait une économie d'environ 50% sur les prix qu'elle aurait payés en se fournissant au dehors, ce qui lui imposait néanmoins 2 heures 7 minutes par jour de présence à la cuisine, tandis qu'en cuisinant elle-même, ce temps ne s'élevait qu'à 2 heures 40 minutes par jour, soit une différence insignifiante.

Dans l'Etat de Michigan, on a évalué, sur la base du journal d'une fermière, qu'en 30 ans cette femme avait préparé environ 235,425 repas. En tablant sur un salaire de 15 cents par repas (ce qui est fort modeste) on arriva à 35,000 dollars en 30 ans, soit 1,167 dollar par an. Comme les études faites ont prouvé, d'autre part, que le travail à la cuisine occupe environ le tiers de la durée du travail journalier d'une ménagère américaine, la valeur totale de son travail peut être estimée à 3,500 dollars par an, soit l'égal d'un très bon salaire d'homme.

Le chapitre en question se termine sur les conclusions suivantes:

"Quoique sur une échelle plus petite, les problèmes qui se posent à la ménagère sont aussi graves et engagent autant la responsabilité que ceux qui occupent le directeur du personnel d'une usine. Dans son activité, il y a des facteurs intangibles qui ne sauraient être mesurés en termes économiques précis; l'utilité sociale des vies heureuses et l'attachement des membres de la famille sont là pour témoigner du savoir de la ménagère dans la direction de la maison et de la famille."

LE TRAVAIL DE LA FEMME MARIEE AUX PAYS-BAS

La proposition de loi Romme

Nous savons qu'aux Pays-Bas, le travail salarié de la femme mariée est loin d'avoir l'importance qu'il connaît dans d'autres pays.

Cependant, comme le dit le professeur Romme, ministre des Affaires sociales dans la proposition de loi qu'il vient de déposer, le chômage masculin est toujours très important.

Aussi la loi proposée par le ministre revêtira-t-elle surtout un caractère de principe. Ce principe est exposé, dans les considérants annexés à la proposition, de la manière suivante:

"De par la nature, c'est l'homme qui doit être le soutien de la famille et c'est à la femme qu'incombe le soin du ménage familial. D'une manière générale, c'est une erreur que la femme quitte cette tâche pour se consacrer à une autre activité. La famille représente un élément tellement précieux de la société que là où cela peut se faire il faut réagir, dans l'intérêt général, contre des situations malsaines."

Dans l'application pratique, la proposition n'entend pas interdire d'une façon absolue tout travail salarié de la femme mariée.

L'interdiction vise les travaux dans les "entreprises", y compris les entreprises agricoles et les travaux d'entretien dans les administrations publiques. Elle ne vise pas les travaux de maison ni le travail d'entretien (femme de ménage) dans les locaux des administrations et entreprises privées. Elle ne touche pas non plus les femmes des chefs d'entreprise, ni les femmes dirigeant elles-mêmes une entreprise ou exerçant une profession libérale.

Ne tombent pas sous l'interdiction le travail de la femme mariée dont la famille dépend, pour la subsistance, entièrement ou dans une importante mesure du gain de la mère qui, dans ce cas, est soutien de famille.

Dans ce dernier cas, des permis de travail sont octroyés par l'administration. Ce permis n'est pas exigé lorsque le revenu familial ne dépasse pas un certain montant fixé par les autorités mais qui ne saurait être supérieur à 25 florins par semaine.

Le contrat individuel et l'association ouvrière

Nous savons que la convention intervenue entre un patron et un ouvrier, relativement aux conditions de travail, qu'elle soit verbale ou écrite, constitue un véritable contrat. Si ce contrat est conclu entre un patron et un travailleur isolé, il s'agit d'un contrat individuel.

Cette forme du contrat de travail défendue par les libéraux (partisans du libéralisme économique) comporte de graves inconvénients que l'on considère comme une des causes profondes du malaise qui sévit au sein du prolétariat. Le contrat individuel place le travailleur dans un état d'infériorité en face de l'employeur.

On admettra facilement que la production industrielle ne peut être réalisée sans la collaboration harmonieuse des deux grands facteurs essentiels, le capital et le travail.

Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi dans la pratique. Des intérêts divergents suscitent trop souvent, hélas! des conflits. D'un côté le capital ne veut con-

sentir à aucun concession, et de l'autre le travail exige la maximum de rémunération.

L'ouvrier isolé et sans défense supporte parfois de gros sacrifices pour assurer son existence et le pain quotidien de ceux qui dépendent de lui. Il est vrai que le patron a absolument besoin de l'ouvrier pour vivre, mais ce besoin n'est pas aussi pressant. Il a généralement des avances et peut attendre, tandis que le chômage de l'ouvrier se traduit par le dénuement et des souffrances morales et physiques.

Le contrat individuel favorise la concurrence entre ouvriers.

De nos jours, le marché du travail est encombré, les offres de bras sont plus considérables que les demandes. Les statistiques fournies par les différents pays industriels démontrent qu'en pleine période d'activité économique les ouvriers forcés de chômer par manque d'emploi dépassent largement 5%. Ces derniers offrent leur service à meilleur marché et provoquent la chute des salaires au-

dessous du juste niveau.

Enfin le contrat individuel, qui convenait à la petite industrie, au petit atelier, s'harmonise moins avec le machinisme et la grande industrie.

Des transformations profondes se sont opérées depuis un demi-siècle. Avec la société anonyme, l'ouvrier n'a plus affaire à un patron qui comprendra ses besoins, ses misères, mais à un intermédiaire qui ne vise qu'un but: augmenter les bénéfices des actionnaires par tous les moyens possibles, même ceux qui sont préjudiciables aux salariés.

Il s'ensuit dans les discussions entre maîtres et serviteurs un langage brutal qui déchire le cœur de l'ouvrier impuissant à se défendre.

"Si vous n'êtes pas satisfait, vous n'avez qu'une chose à faire: retournez où vous étiez, nous ne sommes pas allés vous chercher. Et demain nous pouvons en avoir cinquante pour vous remplacer."

Karl Marx disait de ceux-là qu'"ils se nourrissent de la sueur et du sang de l'ouvrier". Peut-être avait-il un peu raison.

Toutefois il ne faut pas désespérer, des remèdes peuvent être appliqués qui amélioreront grandement la situation, notamment le syndicalisme que nous étudierons brièvement.

Le droit d'association ouvrière est la faculté que possède un travailleur d'unir ses forces à celles de ses compagnons pour la défense d'intérêts qui leur sont communs.

Ce droit, ce ne sont pas les lois qui le confèrent, c'est la nature qui le donne. Les travailleurs, à toutes les époques et dans tous les pays, se sont groupés. Ce mouvement universel répond à une tendance naturelle de l'âme humaine.

D'ailleurs, l'homme n'est-il pas un être essentiellement sociable? Il y a bien la société civile, mais celle-ci a pour objet le bien commun et ne peut s'occuper de chaque homme en particulier.

A part le droit à la vie que l'on ne saurait lui contester, l'ouvrier a aussi d'autres droits, notamment de recevoir un salaire convenable, de ne fournir qu'un travail qui ne dépasse pas ses forces, d'être en mesure de remplir ses devoirs d'époux, de citoyen, de chrétien, de ne pas être renvoyé sans motif, en un mot d'être traité avec respect comme on doit traiter un homme.

Isolé et sans défense, le salarié est à la merci de son patron et sera fatalement victime d'exactions. Puisque l'association vient lui donner les forces qui lui manquent, elle est pour lui un droit.

Ce droit étant un droit naturel, l'Etat ne peut le lui enlever. L'encyclique de Léon XIII est très explicite sur ce point: "Une société civile qui interdirait les sociétés privées s'attaquerait elle-même puisque toutes les sociétés publiques et privées tirent leur origine d'un même principe: la naturelle sociabilité de l'homme."

L'Etat doit cependant surveiller l'exercice de ce droit et ne doit pas tolérer les abus qui peuvent se produire. Ainsi les associations, groupements ou sociétés privées qui sont une menace pour la paix sociale, la religion, les bonnes mœurs et la sécurité publique doivent être interdites.

L'association offre de plus de nombreux avantages à la classe ouvrière. L'individualisme (nous en savons quelque chose) produit toujours des effets désastreux. Il rabaisse le travail humain au rang d'une vulgaire marchandise, soumise aux variations du marché, déchaîne une concurrence effrénée, provoque de vives réactions qui se sont manifestées sous forme de coa-

litions ou de grèves, accumule des ruines matérielles et donne naissance à de grands désordres moraux.

Sans aucun doute, l'association ne marquera pas la fin complète des misères du prolétariat en instituant un régime où régneront la paix, le bonheur et la prospérité. La perfection n'est pas de ce monde.

Toutefois, je demeure convaincu que l'association bien comprise, exerçant son action dans la limite du droit et de la justice, est un puissant facteur d'ordre, le seul qui pourra nous éviter la guerre sociale.

Jean SAY.

Our stand is with the worker...

(continued from page 1)

"They had no organization worthwhile, no organization of men in Spain, or in Mexico, and so the trouble began and spread. The persecution of the Church in Germany did not begin until they had first disbanded their Centre Party, and until they had muzzled the Catholic Press.

"And Catholic Action means just what it says: action, not talk. It does not help to listen to lectures on communism, to discuss it academically. If we want to accomplish anything, we must offer something practical. Like the physician we must have ready an antidote."

La C.T.C.C. proteste contre l'adoption des bills 19 et 20

Les syndicats n'ont pas été consultés — Les deux mesures auraient dû franchir l'étape du comité des bills privés — L'atelier syndical fermé — Les travaux du gouvernement.

Texte du communiqué de la C.T.C.C.

Le secrétaire de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, M. Gérard Picard, vient de remettre aux journaux une déclaration où il proteste contre le fait que le gouvernement a fait adopter des amendements importants à la loi des salaires des ouvriers et à la loi des salaires raisonnables sans fournir aux syndicats l'occasion de présenter leurs vues et leurs suggestions.

Voici le texte du communiqué de la C.T.C.C.:

Texte du communiqué

"Le bill No 19 et le bill No 20 ont été adoptés en troisième lecture, à l'Assemblée législative, hier après-midi, sans que l'on ait jugé à propos de leur faire franchir l'étape du comité des bills publics. Le bill No 19 modifie la loi relative aux salaires des ouvriers, et le bill No 20 modifie la loi des salaires raisonnables, deux lois qui intéressent au plus haut point et les salariés et les employeurs de cette province. Si les bills mentionnés plus haut franchissent maintenant l'étape du Conseil législatif sans plus de bruit que celle de l'Assemblée législative, l'atelier syndical fermé (closed shop) sera illégal en cette province, et le gouvernement, de même que ses entrepreneurs, ne seront plus assujettis aux contrats collectifs ni aux ordonnances de l'Office des salaires raisonnables.

"Il y a quelques amendements dans les bills No 19 et No 20 que la Confédération des Travailleurs

Notre place est aux côtés de l'ouvrier

(Suite de la première page)

là que nous devons nous prévaloir de nos droits...

"Notre Saint-Père nous exhorte à l'action catholique; il nous demande de combattre les maux grandissants de notre époque, les différents genres d'ismes, athéisme ou communisme, quels que soient les noms qu'ils portent.

"Evidemment, cela veut dire l'organisation. Sans l'organisation, nous demeurons faibles. Le vieil adage reste vrai: la force est dans l'union; unis nous résistons, divisés nous tombons. On n'avait pas d'organisation, pas d'organisation d'hommes en Espagne, au Mexique; aussi, c'est là que commencèrent et se répandirent les troubles de toute sorte. La persécution contre l'Eglise en Allemagne ne commença qu'après la dissolution du parti du Centre et la suppression de la presse catholique.

"L'action catholique veut dire précisément ce que son nom signifie: de l'action et nos des paroles. A quoi bon des conférences et des discussions académiques sur le communisme? Si nous voulons accomplir quelque chose, nous devons présenter quelque chose de pratique. Comme le médecin nous devons avoir, toujours près, un antidote."

Catholiques du Canada approuverait avec plaisir, mais les amendements soulignés plus haut ne seraient sûrement pas approuvés aussi facilement. On peut s'étonner avec raison de la procédure suivie pour l'adoption des deux bills, vu leur importance et le grand nombre de ceux qu'ils intéressent. Nous espérons que le gouvernement va donner justice aux intéressés en leur permettant de faire valoir leur point de vue avant la sanction du lieutenant-gouverneur de la province.

"En vertu des deux bills, dont le parrain est l'honorable ministre du Travail, la Loi relative aux salaires des ouvriers (l'ancienne loi des contrats collectifs) et la Loi des salaires raisonnables seront amendées en contenant toutes deux, entre autres choses, les mêmes amendements suivants:

"Et d'abord celui-ci, que nous citons au texte:

"Aucun décret (dans la loi des salaires raisonnables, le mot décret est remplacé par le mot ordonnance) ne s'applique et ne s'est appliqué antérieurement.

(a) au gouvernement de cette

Suite à la page 7

FOURRURES

ACHETER CHEZ REID C'EST ACHETER NATIONALEMENT!

Nous manufacturons tous nos manteaux dans notre propre atelier; c'est donc dire que nous sommes à l'abri de toute concurrence.

TOURS DE COU

Renards argentés, Capes de queues de renard, Martres de Roche, Fitch, etc.

Une visite à nos magasins vous convaincra de nos avancés.

J.F. REID

Petite annonce, mais grande valeur.

1473 AMHERST CH. 3181

La Fédération du textile

(Suite de la page 3)

liales concernant les grèves.

Le point particulier sur lequel nous voulons attirer l'attention de tous les officiers locaux, c'est la question d'approbation ou de la désapprobation des grèves.

Nous voyons d'ici tous nos officiers locaux admettre que cela appartient à la Fédération ou à son Bureau Fédéral. Nous regrettons que cette règle n'a pas été suivie depuis un an dans le cas de certains de nos Syndicats. Nous espérons que cela ne se renouvellera pas dans l'avenir.

Nous demandons que lorsque surviendra un différend local, à partir de ce jour l'on agisse plus précipitamment, comme cela s'est déjà vu; qu'on ne se contente pas de nous téléphoner ou de venir nous voir à la course, mais qu'on prenne le temps de nous présenter un mémoire écrit du ou des griefs en cause afin de permettre au président de faire enquête, s'il y a lieu, et de consulter certains de ses collègues du Bureau Fédéral, ou même le président de la C.T.C.C., en vue de pouvoir donner une directive sage.

Toutefois, les officiers d'aucun syndicat local ne doivent jamais oublier qu'il faut avant tout tenter de régler un différend par la conciliation et l'arbitrage. Si le Syndicat n'a pu lui-même régler le différend par voie de conciliation et d'arbitrage, son devoir est de s'adresser à la Fédération. La Constitution l'exige.

A Granby

A Granby, dimanche le 5 février, s'est tenue une grande assemblée d'organisation à laquelle votre président avait l'honneur d'être le conférencier.

Au milieu d'une foule sympathique et attentive, M. Albert Côté explique la convention signée avec la Dominion Textile: les ordonnances Nos 4 et 5. Pour rendre l'assemblée plus instructive, et afin de satisfaire toutes les personnes présentes, on pouvait après chacun des sujets traités par votre président poser des questions verbales ou par écrit sur les points où l'on désirait avoir plus d'éclaircissement. Notons ici que ce système intéressant devrait être pratiqué dans d'autres syndicats.

Aux Trois-Rivières

Le Syndicat de la Wabasso des Trois-Rivières a eu pour la première fois depuis sa fondation la visite de votre président ainsi que de Monsieur Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C.

En effet, mercredi de cette semaine, ce syndicat a tenu une assemblée de propagande à laquelle votre président accompagné de M. Charpentier, ont adressé la parole. Les principaux sujets traités par ces deux orateurs furent l'importance pour un syndicat d'être affilié à un Conseil central, à une Fédération et à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. L'assistance, qui a semblé des plus intéressées, laisse croire que dans ce coin de la province le Syndicat du Textile est assuré d'une longue vie.

L'aide de l'Etat à l'industrie et au commerce

Nous avons, à diverses reprises, signalé dans notre chronique *A travers les revues*, les efforts déployés par certains pays, notamment l'Angleterre et la Belgique, pour aider l'industrie autrement que par la méthode traditionnelle et périmée des primes et des subventions; par des services divers, notamment des centres de recherche économique et scientifique, des offices de renseignements techniques et commerciaux, etc... Or voilà que coup sur coup le gouvernement de la Province annonce la création d'un bureau de renseignements commerciaux et d'un office de recherche scientifique. L'initiative mérite d'être signalée ici.

Des organismes semblables existant à Ottawa, les deux nouveaux services provinciaux devront nécessairement travailler en collaboration avec eux. C'est ainsi que le bureau provincial de renseignements commerciaux pourra et devra probablement obtenir d'Ottawa le gros de sa documentation concernant les marchés étrangers. Cette documentation, il lui suffira de la compléter quant aux produits de la Province. Mais sa fonction principale, croyons-nous, sera de rassembler la documentation sur notre propre marché et de la répandre dans les milieux où on peut le plus utilement s'en servir. Il est certain, par exemple, que nos agriculteurs ne disposent pas de tous les renseignements dont ils auraient besoin concernant le marché de Montréal, et que faute de savoir, ils manquent de nombreuses chances d'y écouler leur production. Montréal est un énorme consommateur de produits de toutes sortes. Il importe des quatre coins du monde de quoi se nourrir, de quoi se vêtir, de quoi se loger, etc. Dans cet amas de choses importées, il en est sans doute que la Province pourrait produire et qu'elle ne produit pas faute d'une connaissance exacte et détaillée de son principal centre de consommation. Il en est certainement qu'elle pourrait produire en plus grande quantité. Le bureau de renseignements commerciaux devra entreprendre des études et des enquêtes en ce sens, favorisant ainsi la diversification de notre production dans toute la mesure où le permettent les ressources et les conditions locales, et son adaptation graduelle à la consommation.

De même, dans certaines régions les courants commerciaux ont souvent l'allure de paradoxes. La production régionale afflue un moment donné vers les grands marchés du centre, cependant que les acheteurs locaux s'approvisionnent sur ces mêmes marchés. Va-et-vient inutile et coûteux de marchandises. Et cela, faute de centre d'entrepôt où la production régionale serait rassemblée, offrant ainsi aux grands acheteurs locaux l'occasion de s'approvisionner sur place, au moins partiellement. Sans compter que l'entrepôt permettrait bien souvent aux producteurs d'échelonner la vente et d'obtenir dans l'ensemble de meilleurs prix. Le bureau de renseignements commerciaux aura des études à entreprendre de ce côté.

Quant à l'office de recherche scientifique, si l'on en croit les journaux, il se propose de stimuler, diriger et coordonner la recherche scientifique. Il ne bâtera pas de laboratoires nouveaux — attitude assez originale dans une province où tout débute par un grand

immeuble — mais utilisera les laboratoires existants, s'efforçant de coordonner leur travail et de l'orienter davantage vers les problèmes de chez nous. Voilà comme programme quelque chose de convenable — précisément parce que sans prétention. Utiliser ce qui existe, l'utiliser au maximum en le coordonnant.

La besogne certes ne manquera pas au nouvel organisme. Certains ministères, notamment le ministère de l'Agriculture, avaient déjà un programme, sinon encore une véritable organisation de recherche. Plusieurs ont même leurs laboratoires. Dans les universités et les grandes écoles, professeurs et hommes de sciences poursuivent des travaux. Tout cela sans plan d'ensemble. L'Office ne réussirait-il qu'à associer les initiatives, à les ordonner, qu'il aurait déjà rendu un grand service.

Mais il accomplira probablement davantage. Nombre de problèmes économiques attendent une solution que seule la recherche scientifique peut leur apporter. En agriculture, en industrie forestière, en colonisation, en industrie minière, il en surgit tous les jours. L'adaptation aussi exacte que possible de notre production agricole à nos besoins en soulève une multitude. Et que dire de nos pêcheries, si totalement désorganisées? Il n'est presque pas de problème de production qui ne conduise au laboratoire de recherche. Parfois ces problèmes sont d'une banalité déconcertante. Les pois cuisent ou ne cuisent pas; les pommes de terre bleuissent à la cuisson ou se fanent tôt en entrepôt. Pourquoi? Cela n'a l'air de rien. Au point de vue économique cela est important. Les pêcheurs de la Gaspésie ou de la côte nord crèvent de misère faute de prendre assez de poisson, et faute de vendre celui qu'ils prennent. Les diriger dans leur industrie, trouver des procédés de préparation du poisson qui en facilitent la vente: problèmes scientifiques.

Mais la recherche proprement dite suppose un travail préalable d'études sur le terrain, de documentation qu'il ne saurait être dans les attributions de l'Office d'entreprendre. Il convient en effet de distinguer entre travail et recherche scientifiques. Le premier s'effectue selon des méthodes connues universellement, la seconde suppose en outre l'initiative et l'imagination de l'homme de science. Or ce travail préalable, seuls les ministères peuvent l'entreprendre avec le concours des spécialistes. Nous l'avons maintes fois écrit ici même, nous ne connaissons pas notre milieu, de cette connaissance précise, détaillée qui seule pourrait en guider l'exploitation. Et l'on se demande comment il se fait que nous en soyons encore là, alors que depuis tant d'années divers ministères, notamment celui des Terres et Forêts, celui des Mines et celui de la Colonisation organisent à tout moment des expéditions tantôt vers un point, tantôt vers un autre du territoire: argentage, exploration forestière, reconnaissance agricole ou géologique: on n'en finit pas de recommencer. Si chacune des expéditions qui ont été ainsi organisées depuis vingt ans avait été accompagnée des spécialistes qu'il fallait pour faire une étude d'ensemble du secteur visité nous posséderions déjà une documentation immense, inépuisable. Et cela n'au-

(Suite à la page 7)

Encouragez nos annonceurs

PHARMACIE PINSONNAULT

1390 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS MONTREAL
Tél. AMherst 5544 — CHerrier 0376

CLairval 7902

Service courtois et diligent

AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident —
Maladie, etc., etc.4466, RUE LAFONTAINE
(Angle William-David)MAISONNEUVE
MONTREAL

MEMBRE DU CERCLE LEON XIII.

Tél. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

CONFORT

Il fait froid! Votre système de chauffage actuel vous donne-t-il tout le confort nécessaire?
Il n'est jamais trop tard pour consulter

J.-W. Jetté, Limitée

Experts en
CHAUFFAGE et PLOMBERIE
Montréal

2114 est, Rachel

Service d'ingénieurs — ouvriers spécialisés.

AMherst 1788

Service jour et nuit

CHerrier 8676

GARAGE LAMY

LAVAGE, GRAISSAGE, HUILAGE
et REPARATIONS GENERALES

1310 DEMONTIGNY EST (Entre Panet et Visitation)

Librairie Beauchemin Limitée

430, rue St-Gabriel

Montréal

LIBRAIRES

— EDITEURS

— IMPRIMEURS



GANTERIE

Gilets de cuir

Tricots

Vêtements de travail

Chemises

Costumes pour le sport,

etc., etc.

Acme Glove Works Ltd

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Encouragez les
annonceurs de la
Vie Syndicale

La C. T. C. C. proteste contre l'adoption des bills

(Suite de la page 5)

province ni à ses départements ou services, à moins d'une stipulation expresse au contraire contenue dans ce décret;

(b) au cas de travaux exécutés par un tiers pour le gouvernement de la province ou pour l'un de ses départements ou services, en vertu d'un contrat prévoyant une échelle de salaires minima.

"Il y a là un précédent dangereux, et nous croyons que le gouvernement provincial devrait être le premier à respecter ses lois. Les deniers publics doivent servir à faire régner la paix et la justice sociale et non à provoquer la classe ouvrière. Si le gouvernement n'est plus tenu de payer les salaires prévus dans des contrats collectifs ou dans des ordonnances, comment peut-il sérieusement assujettir le reste de la population à des contrats collectifs ou à des ordonnances? Il y a pourtant plus d'un an que les chefs du gouvernement crient qu'il faut payer des salaires raisonnables dans cette province, et qu'ils ajoutent des condamnations énergiques contre les exploités. Il nous semble que le gouvernement devrait prêcher l'exemple et se soumettre lui-même aux lois qu'il juge si importantes pour les autres. Si le gouvernement et ses entrepreneurs sont exemptés, cette année, des contrats collectifs et des ordonnances, l'an prochain ce sera le tour des municipalités, et une autre année, on fera peut-être des exceptions pour les réparations à la propriété.

"Les ouvriers de l'industrie du bâtiment méritent d'être mieux traités, et nous ne pouvons pas croire que le gouvernement va leur faire une injustice aussi criante. Il devrait au moins entendre les intéressés, sur ce point, avant d'aller plus loin.

"Mais il y a aussi un autre amendement à la Loi relative aux salaires raisonnables. Il se lit com-

me suit, dans ses premières lignes:

"Quiconque

1.—empêche ou tente d'empêcher, directement ou indirectement, par menace ou autrement, un salarié de faire partie d'une association; ou

2.—attente à la liberté de travail d'un salarié en le congédiant, en le faisant congédier, en tentant de le faire congédier ou en l'empêchant d'obtenir du travail,

a) parce qu'il fait partie d'une association, ou,

b) parce qu'il ne fait partie d'aucune association, ou

c) parce qu'il ne fait pas partie d'une association particulière, commet un acte illégal..."

"Tout n'est pas mauvais dans cet amendement, mais on comprend vite qu'il contient tout de même une condamnation de l'atelier syndical fermé (closed shop), sans faire de distinctions opportunes. Là aussi, il semble bien que l'on devrait consulter les intéressés avant de prendre une décision aussi grave.

"Il ne faut pas oublier que si, à Québec, par exemple, les communautés et institutions religieuses accordent la préférence aux syndicats catholiques, c'est à la demande de Son Eminence le cardinal Villeneuve. Le même cas se présente ailleurs. En vertu de l'amendement cité plus haut, si jamais notre vénéré archevêque parlait de nouveau de préférence syndicale, il pourrait être poursuivi. Il est vrai que nous poussons l'argument à l'extrême, mais nous restons dans le domaine des possibilités.

"Il est admis, certes, que la question de l'atelier syndical fermé est une question complexe, mais on devrait tout de même laisser les intéressés exposer leur point de vue avant d'aller plus loin.

"Si nous donnons cette déclaration aux journaux, c'est pour attirer l'attention de tous les intéressés sur les bills No 19 et No 20, avant qu'il ne soit trop tard pour obtenir du gouvernement provincial qu'il se rende à la demande faite hier midi au nom de la Con-

fédération des Travailleurs Catholiques du Canada, d'être entendue avant que ces bills ne deviennent lois. Et on peut être assuré que cette opinion représente l'opinion des quelque cinquante mille syndiqués qui font partie de la C.T.C.C."

L'aide de l'Etat...

(Suite de la page 6)

rait presque rien coûté de plus. Sans compter qu'une telle initiative eût énormément contribué au progrès des études scientifiques chez nous en assurant la subsistance et en aidant au perfectionnement de ceux qui s'y livrent.

C'est là, à notre avis, une recommandation que l'Office de recherche scientifique pourrait très bien faire éventuellement aux ministères que nous avons énumérés ci-dessus: cesser à ce point de vue de travailler à vide ou à quart de rendement, alors que notre situation exige que chacun, en particulier les services de l'Etat, travaille toujours à plein rendement.

Coordonnés avec le Service de recherche économique le Bureau de renseignements commerciaux et l'Office de recherche scientifique constitueront un organisme de toute première utilité. Le service de recherche économique a déjà commencé l'inventaire des ressources naturelles. Des équipes de diverses catégories ont parcouru l'été dernier la péninsule gaspésienne. Nous supposons que le travail continuera l'été prochain: inventaire des sols, inventaire de la forêt, étude de la partie organisée de notre territoire, agriculture, industrie, commerce, population: tout cela devrait être de nature à fournir, d'une part, à la politique économique des éléments d'orientation, d'autre part, à l'enseignement, des précisions qui le sauveront des vagues et hasardeuses généralités dans lesquelles il s'est trop longtemps complu quant à notre milieu géographique et économique.

Le Service de recherche économique d'ailleurs formera éventuellement le grand canal par lequel les problèmes afflueront à l'Office de recherche scientifique. Une région étant donnée, avec ses caractères géographiques de situation, position, configuration, etc., quelle serait la façon la plus fructueuse d'y exploiter telle ressource. Problème d'étude et de recherche économique mais qui, par nombre de ses données, conduira à la recherche scientifique.

Nous parlions il y a un instant de nos pêcheries. Il est certain que la réfection de cette industrie de base est au premier abord un problème économique: question de production dans un milieu donné et de vente dans certaines conditions. Mais c'est aussi un problème scientifique: étude des fonds, des courants marins, des migrations du poisson, etc., puis étude des procédés de préparation des espèces les plus répandues dans nos eaux et qui fournissent le principal des prises annuelles: dessiccation, salaison, fumage, mise en conserve. Donnons quelques précisions.

Une marchandise, le travail!

"Le travail, élément essentiel de la production, acte de la libre volonté et de l'intelligence de l'homme, ne doit pas être considéré comme une marchandise soumise exclusivement à la loi de l'offre et de la demande, mais sa destination spéciale est de permettre à l'homme qui l'accomplit consciencieusement de poursuivre ici-bas sa destinée terrestre dans l'ordre individuel, familial et social, et de réaliser sa fin éternelle."

(Plan de la C. F. T. C., p. 10.)

Le nouveau syndiqué. — Mon vieux, j'ai réfléchi à ce que tu me disais en terminant notre dernière conversation. Tu auras beau énoncer de grandes vérités, je crains fort que la pagaie actuelle ne puisse être supprimée... C'est dégoûtant, mais c'est comme ça. Aussi longtemps qu'il y aura des milliers de chômeurs, que dix candidats se présenteront pour une seule place, on pourra "se crever", on sera payé la moitié de ce qu'on mérite.

Le militant. — Ce n'est pas mon avis.

Le nouveau syndiqué. — Comment ça?

Le militant. — Non. Même sur ce chapitre, on peut faire beaucoup,

on peut notamment éviter cette sous-enchère en fixant des minima de salaire, on peut surtout convaincre l'opinion publique de la dignité du travail. Et c'est peut-être aussi nécessaire que le reste, car les revendications ne sont retenues que si un grand nombre de gens en comprennent bien le sens et les soutiennent.

Le nouveau syndiqué. — Dignité du travail, dignité du travail... Le boulot, c'est le boulot, et puis c'est tout. On travaille, on reçoit de l'argent: c'est une manière de marcher.

Le militant. — Ah! mais non! Le travail, c'est autre chose de plus (Suite à la page 8)

Les pêcheries de la province de Québec sont à l'heure présente dans le cas d'une industrie hautement spécialisée, qui perdrait ses débouchés au moment même où elle traverse une crise de production. En effet, nos pêcheries, particulièrement celles de la Gaspésie, ont toujours compté dans la proportion de 80 à 90 p.c. sur une espèce: la morue. De cette espèce, elles faisaient un produit: la morue séchée. Et cette morue séchée elles la vendaient en grande partie sinon en totalité sur un marché: l'Italie. Or voilà qu'en 1932 Mussolini rétorque aux traités interimpériaux en contingentant à 40 p.c. les importations italiennes de morue au Canada. Crise chez les pêcheurs de la Gaspésie. Puis en 1935, l'adhésion du Canada aux sanctions économiques nous ferme définitivement le marché italien. Désastre total. Au surplus, pour des raisons que personne ne connaît, les prises fléchissent à un niveau désespérant.

Un gros effort tenté il y a deux ans et continué l'été dernier pour écouler la production à l'état frais sur nos propres marchés a remédié en partie à la situation. Mais la réorganisation complète, définitive reste à entreprendre.

L'Italie, assure-t-on, serait prête à acheter de nouveau, mais pas comme autrefois, des pêcheurs isolés. Elle achèterait, en gros, un produit d'un standard déterminé, classifié rigoureusement et soigneusement emballé. D'autres pays aussi achèteraient: Grèce, Espagne, Amérique du Sud. mais un produit préparé, classifié, emballé aux goûts de leurs marchés. Cela suppose: 1) l'étude de ces marchés, de leurs exigences particulières; 2) la mise au point des procédés de dessiccation, de classification, etc.; 3) l'instruction des pêcheurs; 4) leur organisation en groupements professionnels ou coopératifs capables de traiter avec les grands acheteurs. Problème commercial, problème scientifique, problème social.

Mais les pêcheries peuvent fournir autre chose que la morue séchée et d'autres poissons que la mo-

ruelle-même: hareng, maquereau, éperlan, homard, flétan, etc., etc. Il s'agit donc d'enseigner aux pêcheurs, et pour cela les découvrir et les mettre au point, les procédés de préparation de ces diverses espèces, de façon à en assurer la vente sur nos marchés. Il s'agit aussi de récupérer les sous-produits de la pêche: huile, farine, engrais de poisson, colle, etc. Problème de recherche, en tout cas d'adaptation des procédés.

Enfin, pour asseoir solidement l'industrie et le commerce il faut régulariser les prises; à cette fin, se mettre en état de diriger les pêcheurs. Et ce sont les études d'hydrographie et d'océanographie dont nous avons parlé il y a un instant.

Le programme est vaste. Le pis est qu'il doit être attaqué sur tous les points à la fois, et que l'étude doit en être menée le plus rapidement possible, car les travaux de cette nature sont lents. Et si l'on veut remédier définitivement à la crise des pêcheries, soulager le plus tôt possible la détresse du pêcheur il faut s'atteler vivement à la tâche.

C'est un exemple entre plusieurs autres. Mais il donne une idée des services que des organismes comme le Bureau de renseignements commerciaux, l'Office de recherche scientifique et le Service de recherche économique, travaillant en étroite collaboration, peuvent rendre. Le tout est de les laisser travailler en paix. C'est déjà beaucoup que le gouvernement les ait créés— en dépit du peu de valeur électorale d'une pareille initiative. Que le public ne s'attende donc pas à ce qu'ils aient demain tout résolu, tout réglé. La tâche est trop vaste, trop touffue qui s'offre à eux. L'aborder avec méthode est déjà un immense problème. Cela devrait nous rassurer d'ailleurs qu'on sente le besoin d'étudier avant d'agir.

Pour notre part, nous avons toujours cru et nous croyons plus que jamais qu'en créant des organismes de ce genre, l'Etat adopte la méthode la plus sûre et la plus efficace d'aider l'industrie et le commerce.

(L'Actualité Economique, février 1938.)

EXAMEN de la VUE et Ajustement de VERRES

Le spécialiste **LORENZO FAVREAU, O.O.L.** et ses assistants

OPTOMETRISTES-OPTICIENS LICENCIÉS "Bacheliers en Optométrie"

TAIT-FAVREAU LIMITEE

L. FAVREAU, O.O.L., Président

BUREAU CENTRAL: 265 Ste-Catherine E., LA. 6703
BUREAU DU NORD: 6890, rue St-Hubert, CA. 9344

TOUJOURS le même bon vieux

GIN CANADIEN

MELCHERS

MAIS!

dans un NOUVEAU FLACON PLAT

85c

10 oz. \$1.90
26 oz. \$1.90
40 oz. \$2.65

Distillé et embouteillé au Canada par MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
Montéal et Berthierville

1086 RUE PLESSIS, 1000 AMHERST 2500

MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

G. N. MONTY

5, LAPOINTE, 414 RUE ADAM, MONTREAL

Une marchandise...

(Suite de la page 7)

grand, de plus élevé que ça! Selon ta conception, tu n'es qu'une machine, à qui on donne de l'huile (et encore insuffisamment) pour qu'elle marche. Bon sang, tu es plus qu'une machine, tu as une âme, une intelligence!

Le nouveau syndiqué. — Oui, évidemment.

Le militant. — Je crois que tu commences à me comprendre. Non, vois-tu, si on veut arriver à équilibrer notre pauvre société, il faut poser comme principe que le travail n'est pas une marchandise. Il faut que tous les membres de la classe ouvrière soient convaincus qu'ils travaillent librement, parce qu'ils sont capables d'une activité nécessaire au bien de tous. Il faut qu'ils se rendent compte que cette collaboration de leur intelligence à telle ou telle production n'a pas pour but unique de fabriquer des automobiles ou des robes, mais est souvent destinée à les faire vivre, eux et leur famille...

Le nouveau syndiqué. — Tout ça, mon vieux, c'est d'accord. Mais c'est toi que le dis. Et tu as beau être un brave type, ça n'ira quand même pas bien loin...

Le militant. — C'est moi qui le dis, mais je ne suis pas seul à le dire. Cette conception du travail, elle est commune à des centaines de milliers de travailleurs, groupés dans le Syndicalisme chrétien, elle est rappelée comme un principe indispensable à observer dans le Plan de la C. F. T. C. dont je te parlais l'autre jour, et que, décidément, tu ferais bien de lire.

Le nouveau syndiqué. — Bon, et après, qu'est-ce que ça change?

Le militant. — Qu'est-ce que ça change? que tous ces camarades disent chaque jour sans se cacher ce qu'ils pensent là-dessus. Que voilà un point de vue sur lequel bien des travailleurs sont d'accord avec nous et que, tôt ou tard, il faudra bien qu'on en fasse une règle officielle.

Le nouveau syndiqué. — Evidemment, mais d'ici là, il coulera encore de l'eau sous le pont...

Le militant. — Sans doute, mais peut-être pas autant que tu le penses. Crois-tu que lorsque nous réclamons pour le travail une rémunération qui permette à l'homme de faire vivre dignement sa famille, sans l'appoint du salaire de la femme, nous ne soyons pas suivis par beaucoup?

Le nouveau syndiqué. — Je n'en doute pas. Mais est-ce que ceci est bien clairement demandé?

Le militant. — Je pense bien. Nous voulons un salaire qui permette à l'homme "de poursuivre ici-bas sa destinée terrestre dans l'ordre individuel, familial et social, et de réaliser sa fin éternelle". C'est écrit en toutes lettres dans notre Plan. Destinée familiale, cela signifie bien fondation et subsistance d'une famille, et selon les lois les plus naturelles.

Le nouveau syndiqué. — Evidemment, c'est très précis. Mais, dis-moi encore, qu'entends-tu par destinée individuelle et sociale?

Le militant. — Des choses aussi sérieuses. Réaliser sa destinée individuelle, pour nous, syndicalistes chrétiens, cela veut dire s'élever sans cesse, non pas tant au point de vue matériel qu'au point de vue humain. Nous voulons que le travailleur ait le loisir et les moyens d'approfondir la connaissance de son métier, d'ouvrir son esprit à la connaissance générale des principales activités humaines, de s'initier aux arts, aux lettres même, car ce qui est beau l'est pour tous, y compris les ouvriers. Nous voulons que les salaires puissent éduquer leur intelligence, leur sensibilité, acquérir cette valeur personnelle qu'on ap-

pelle la culture; nous voulons l'élevation continue de tous, même les plus humbles; nous voulons, en un mot, le progrès de l'humanité tout entière. Quant à la destinée sociale, elle peut consister en la possibilité de participer effectivement à la vie civique et économique du pays, à la discussion, par exemple, des intérêts propres aux travailleurs, par

ceux-ci même. De cette sorte, l'homme, travaillant librement, ajoutant chaque jour à sa valeur personnelle, fondateur d'une famille, unité active de la société, atteindra sa fin éternelle, méritera cette récompense qui n'est pas de ce monde.

Jean TESSIER
(Revue Syndicalisme)

L'Union mondiale des Libres-Penseurs

Par l'entremise de la presse demeurée libre dans leur pays, les Anglais protestent contre le projet de réunir à Londres le Congrès de l'Union mondiale des Libres-Penseurs, "organisation qui blesse les sentiments de tout homme honnête".

Les "sans-Dieu" persistent néanmoins; et, dans leur fureur de salir, de détruire tout ce qui peut élever l'homme au-dessus de l'animal, ils n'admettent aucune objection "...on en viendra à nous empêcher de critiquer la religion, d'en saper les bases, ce qui est la raison d'être de notre propagande", écrit avec indignation leur organe "La Pensée" du 23 janvier 1938.

Voilà qui est clair!

Saper les bases de la religion, donc celles de la civilisation chrétienne pour instaurer le paradis bolcheviste à l'exemple de l'URSS. C'est ce crime que le monde laisse commettre. On sait que le coupable est celui auquel le crime profitera. Et dans le cas présent, détruire la

religion profite surtout au bolchevisme, donc au Komintern. Marx n'a-t-il pas déclaré: "La religion est l'opium du peuple" et son disciple Lénine n'a-t-il pas ajouté: "nous devons combattre la religion, il faut savoir comment lutter contre elle."

Mais il ne suffit pas de vouloir tout infecter; encore faut-il posséder des moyens pour préparer les virus, pour les répandre. L'Union mondiale des Libres-Penseurs ne semble guère se soucier de ces difficultés matérielles, à juger par l'impulsion soudaine fournie à son travail subversif: création de nouveaux périodiques et revues ("La Pensée", "L'Etoile rationaliste"), édition d'un luxueux volume richement illustré, préparation du Congrès de Londres, etc.

Les "Sans-Dieu Militants" de l'URSS se vantent, aux réunions et dans leur presse, d'apporter un concours efficace à cette organisation mondiale si utile pour répandre le bolchevisme, et tellement conforme à l'idéologie du Komin-

tern. Quand les Soviets patronnent une organisation internationale, c'est qu'elle leur est particulièrement utile et qu'ils l'ont bien en main. On l'a vu pour le RUP, qui a toujours proclamé son indépendance et qui a enfin obtenu son baptême rouge: il figure cette année dans l'Almanach communiste de "L'Humanité", sous la rubrique "Organisations populaires", dans le chapitre intitulé "Le Parti communiste".

De son côté, le dernier numéro de "La Pensée" (23 janvier) consacre trois grandes pages à l'éloge des Athées de l'URSS et du gouvernement soviétique.

L'Union Mondiale des Libres-Penseurs, auxiliaire précieux pour la diffusion du matérialisme soviétique, doit être traitée comme telle, et interdite dans tous les pays civilisés, au même titre que le bolchevisme.

(L'Ecole Sociale Populaire)

Négligence?

Nous constatons qu'il est plusieurs centres où se trouvent des syndicats formés depuis une couple d'années qui n'ont pas encore demandé leur affiliation à la C.T.C.C. ou même en quelques cas à la Fédération de laquelle ils devraient dépendre. Oubli, négligence ou pauvreté? Quelle qu'en soit la cause, la chose est regrettable. Dans chaque centre les autorités devraient faire un relevé exact de tous les syndicats tombant sous leur juridiction. Puis il faudrait faire en sorte que tous ceux qu'on saura ou que l'on doutera n'être pas affiliés à la C.T.C.C. soient amenés à le faire. La cohésion et la solidité de notre mouvement ne seront jamais trop soignées.

ANTONIO GARNEAU

AVOCAT et PROCUREUR

de l'étude

Bertrand, Guérin, Goudrault & Garneau
276 OUEST, RUE ST-JACQUES - MONTREAL

ERNEST BERTRAND, CR., M.P.

C.-E. GUERIN, C.R.,

M. GOUDREAU, C.R.,

ANTONIO GARNEAU, C.R.

H.-N. GARCEAU, C.R.

MARCEL PIGEON.

